

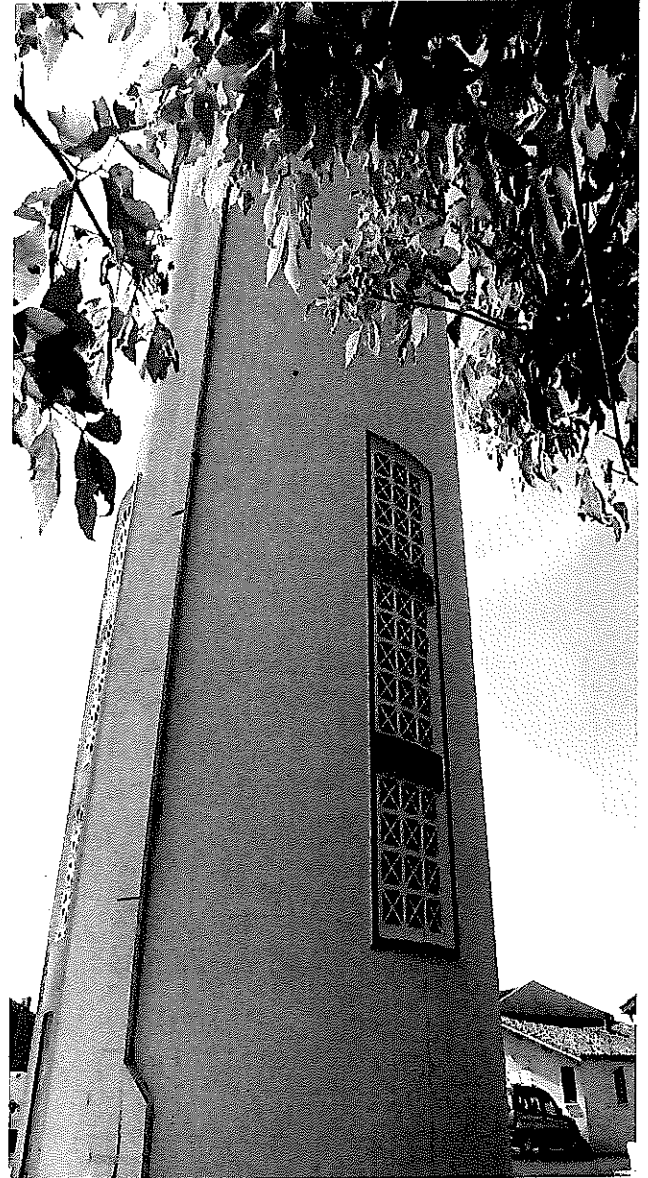
# SIVOM du Sauternais

2, Quarts  
33210 SAUTERNES

Tél : 05 56 76 61 20  
Fax : 05 56 76 65 68  
Courriel : smsauternais@orange.fr

## Service de l'Eau

## Rapport Annuel 2018



### Prix et qualité du Service de l'Eau

## I—PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public.

L'eau distribuée par le SIVOM du Sauternais provient de deux forages, l'un d'une profondeur de 140 m situé à Brouquet et l'autre d'une profondeur de 363 m situé à Labouray. Une source est également utilisée en complément des deux forages.

L'eau subit une légère aération puis un traitement au chlore, elle est ensuite distribuée sur le réseau des communes de BOMMES, FARGUES DE LANGON, LEOGEATS, NOAILLAN, SAUTERNES et une partie de PREIGNAC.



## II—INDICATEURS TECHNIQUES

### LES RESSOURCES

Ouvrage situé sur la com-	Appellation du captage	Désignation et Adresse	Nappe	Débit d'Exploitation	Profondeur du captage
SAUTERNES	Source Labouray	1, Labouray	Miocène	15 m <sup>3</sup> /h	Superficiel
SAUTERNES	Forage Brouquet	2, Quarts	Oligocène	35 m <sup>3</sup> /h	149 m
SAUTERNES	Forage Labouray	1, Labouray	Crétacé	85 m <sup>3</sup> /h	395 m

**LES RESERVES**

Nom du site	Labouray	Château d'eau	Château d'eau	Château d'eau
Volume bâches	400 + 200 + 150			
Débit reprise	2 x 100			
Stérilisation	Chlore	Chlore	Chlore	Chlore
Volume résér-	/	500	350	350

Période de relevé	2016	2017	2018	Compteurs 2018
Bommes	27 171	26 717	28 654	265
Fargues	74 230	71 606	70 051	742
Léogeats	32 551	33 174	32 186	405
Noaillan	68 253	71 514	67 740	805
Sauternes	42 642	41 842	44 049	385
Preignac	7 341	8 050	7 702	99
Volume facturé en m3	252 188	252 903	250 382	2 701

### III—BILAN DES HEURES REALISEES EN 2018

Travaux	Heures réalisées en 2017	Heures réalisées en 2018
Avis de coupure d'eau	15	4
Relevés station et forage	177	160
Réparations	624	483
Travaux neufs branchements	465.50	445
Déplacements compteurs	162	129.50
Résiliations compteurs	0	1
Relevés compteurs	336	298
Inventaire stock	2	2
Achats	66	66
Renforcement réseau	562.50	842
Déplacement conduite	0	0
Vidange / purge réseau	66	41
Entretien terrain station	124	95
Réparation châteaux / station	220	213
Contrôles relevés compteurs	56	36
Nettoyage châteaux d'eau	30	25
Extension réseau	0	0
Relevés compteurs communaux	34	20
Contrôles poteaux incendie	39	0
Changement compteurs	48	125
Nettoyage véhicules	5	12
Entretien matériel	19	67
Visites chantiers	13.50	75
Suivi chantier	15	31
Sondages repérage conduites	227.50	321
Entretien bornes incendie	26	2
Analyses eau	131.50	182
Pose / retrait pastilles	24	0
Astreintes eau	0	6
Clôture périmètre Labouray	0	0
<b>Total</b>	<b>3488.50</b>	<b>3681.50</b>





- ◆ 40 branchements neufs réalisés en 2017
- ◆ 35 branchements neufs réalisés en 2018
- ◆ 6 réparations en 2018.

#### IV—LA QUALITE DE L'EAU

Nombre total d'analyses réalisées au cours de l'année : 39 (18 bactériologiques— 21 physico-chimiques)

- Sur les ouvrages de production : 13
- Sur le réseau : 26

Pour l'année 2018, l'Agence Régionale de Santé a conclu que "L'eau distribuée en 2017 par le Syndicat Mixte du Sauternais a été conforme aux limites réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés."

## V— INDICATEURS FINANCIERS

### 1) Mode de facturation

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les compteurs sont relevés en septembre.

- ◇ Pour les abonnés facturés semestriellement : possibilité de règlement par internet
  - La première période est un acompte estimé sur la base de 50 % de la consommation de l'année précédente,
  - La deuxième période étant le solde + les taxes.
  
- ◇ Pour les abonnés ayant opté pour le prélèvement bimestriel
  - Abonnement + 70 % consommation N -1 + taxes de l'année N -1, sur 5 fois ; solde la 6<sup>ème</sup> fois.





PERIODE : Facturation 2018

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A €	T.V.A %	Montant H.T.	
Abonnement	1	73.00	4.02	5.50	73.00	
Consommation ( Consommation de 0 à 100 m3 )	100	0.83	4.57	5.50	83.00	
Consommation ( Consommation au-delà de 100 m3 )	20	1.30	1.43	5.50	26.00	
Préservation ressource en eau	120	0.090	0.59	5.50	10.80	
Redevance pollution	120	0.330	2.18	5.50	39.60	
REGUL. Mensualité Optez pour un règlement par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A réception de facture ou en 6 mensualités ( adhésion avant le 30 Octobre et échéancier adressé en Décembre pour l'année suivante ) Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat du Syndicat.						
<b>Ce montant sera prélevé aux environs du : 10/11/18</b>					Total Hors Taxe	232.40
					Total T.V.A. 5,5 %	12.78
					<b>Total T.T.C ( € )</b>	<b>245.18</b>

N° Abonné	N° Compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation m3
				120 m3

Historique de	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
consommation	120 m3	120 m3	120 m3	120 m3	120 m3

PERIODE : Facturation 2019

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A €	T.V.A %	Montant H.T.	
Abonnement	1	74.00	4.02	5.50	74.00	
Consommation ( Consommation de 0 à 100 m3 )	100	0.85	4.67	5.50	85.00	
Consommation ( Consommation au-delà de 100 m3 )	20	1.32	1.45	5.50	26.40	
Préservation ressource en eau	120	0.10	0.66	5.50	12.00	
Redevance pollution	120	0.33	2.18	5.50	39,60	
REGUL. Mensualité Optez pour un règlement par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A réception de facture ou en 6 mensualités ( adhésion avant le 30 Octobre et échéancier adressé en Décembre pour l'année suivante ) Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat du Syndicat.						
<b>Ce montant sera prélevé aux environs du : 10/11/19</b>					Total Hors Taxe	237.00
					Total T.V.A. 5,5 %	13.04
					<b>Total T.T.C ( € )</b>	<b>250.04</b>

N° Abonné	N° Compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation m3
				120 m3

Historique de	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
consommation	120 m3	120 m3	120 m3	120 m3	120 m3

### 5) Compte administratif 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		201 175.65 €		46 441.67 €		247 617.32 €
Op. de l'exercice	616 150.46 €	618 429.09 €	113 024.26 €	95 344.83 €	729 174.72 €	713 773.92 €
<b>TOTAUX</b>	<b>616 150.46 €</b>	<b>819 604.74 €</b>	<b>113 024.26 €</b>	<b>141 786.50 €</b>	<b>729 174.72 €</b>	<b>961 391.24 €</b>
Résultats de clôture		203 454.28 €		28 762.24 €		232 216.52 €
Restes à réaliser			28 400.00 €		28 400.00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>203 454.28 €</b>	<b>28 400.00 €</b>	<b>28 762.24 €</b>	<b>28 400.00 €</b>	<b>232 216.52 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>203 454.28 €</b>		<b>362.24 €</b>		<b>203 816.52 €</b>

Production	2016	2017	2018
Volumes prélevés forage Labouray BSS 08525x0029	236 301	239 405	195 913
Volumes prélevés source de Labouray BSS 085X0027	75 299	100 420	104 449
Volumes prélevés forage Brouquet BSS 08525X0028	15 255	2 273	21 566
<b>Volume total prélevé en m3</b>	<b>326 855</b>	<b>342 098</b>	<b>321 928</b>
Mois de production maximale en m3	35 451	34 937	34 108
Mois concerné	Juillet	Août	Juillet
Date concernée	20	21	03

Distribution	2016	2017	2018
Non comptabilisé Collectif Public	12 067	8 766	15 368
Non comptabilisé Parasite	100	100	100
Non comptabilisé Défense Incendie	150	150	150
Non comptabilisé Exploitation (purges + vidanges châteaux)	7 031	15 147	3 492
Non comptabilisé Pertes	52 734	61 051	47 629
Non comptabilisé Gaspillé (réduction pour fuites)	2 585	3 981	4 807

	2016	2017	2018
<b>Consommation totale comptabilisée</b>	<b>252 188</b>	<b>252 903</b>	<b>250 382</b>



Indicateurs de performances		2016	2017	2018
R1	Rendement primaire	77.20 %	73.90 %	77.80 %
R2	Rendement consommateurs	80.90 %	76.50 %	82.60 %
R3	Rendement net du service	83.00 %	81.00 %	83.70 %
R4	Rendement hydraulique	83.10 %	81.00 %	83.70 %
PP	Pourcentage de pertes en distribution	17.00 %	19.00 %	16.30 %
PNC	Pourcentage de non consommation	19.10 %	23.50 %	17.40 %
PF	Pourcentage de fuites	16.10 %	17.80 %	14.80 %
ILP	Ind linéaire pertes en distribution (m3 / j.km)	1.0 m3	1.2 m3	0.9 m3
ILF	Indice linéaire de fuites (m3 / j.brt)	1.0 m3	1.2 m3	0.9 m3
IFB	Indice de fuites par branchement (m3 / j.km)	0.1 m3	0.1 m3	0.0 m3
ILCN	Ind linéaire de consommation net (m3 / j.km)	5.2 m3	5.3 m3	5.2 m3
ILR	Indice linéaire de réparations (rép. / km)	0.1 m3	0.1 m3	0.0 m3
ICA	Indice consommation par abonné (m3 / ab)	103.5 m3	104.0 m3	99.70 m3
ICH	Indice consommation par habitant (m3 / hab)	49.2 m3	49.6 m3	47.70 m3
IPA	Indice pertes par abonné (m3 / j.ab)	0.1 m3	0.1 m3	0.0 m3

Renseignements divers	2018
Population desservie en eau	5 645
Abonnés	2 701
Nombre de branchements	2 701
Longueur de réseau en kms (hors branchements)	142
Réparations	6
Périodes des relèves	27/08 au 28/09



## UGE : 0123 SYNDICAT SAUTERNAIS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX SAUTERNAIS

Adr : 2 QUARTS

LIEU BROUQUET

33210 SAUTERNES

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000338	SOURCE LABOURAY	275	ON	TE	20/11/2008	13/04/2011	12/12/2011	31/10/2013	80%
033000339	BROUQUET	6	ON	TE	20/11/2008	13/04/2011	12/12/2011	31/10/2013	80%
033000340	LABOURAY	656	ON	TE		06/10/1992		31/10/2013	80%
<b>Indice consolidé /UGE</b>									<b>80,0 %</b>

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).**

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000761	LABOURAY	TTP	931	3		3	
033000762	BROUQUET	TTP	6	3		3	
033000478	SAUTERNES	UDI	5348	12		15	
<b>Total</b>				<b>18</b>		<b>21</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP



### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 analyses bactériologiques et 21 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vague, ni clapet).

L'eau distribuée sur le syndicat du Sauternais provient de deux forages, Brouquet (140 m) captant la nappe de l'Oligocène et Labouray (363 m) captant la nappe du Crétacé et d'une source utilisée en mélange avec les deux forages. Ces forages et la source sont dotés de périmètres de protection. L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection sur les stations de Brouquet et Labouray, elle est ensuite distribuée sur le réseau des communes de Bommes, Fargues de Langon, Léogéats, Noailles et Sauternes. Le SIVOM du Sauternais assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 11,00 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 23,30 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,90 mg/l.

### Pesticides

Seuf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sainte.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodette 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sainte.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sainte.fr)





DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE  
PÔLE SANTE PUBLIQUE ET SANTE ENVIRONNEMENTALE  
Service Santé Environnementale

\*\*\*

103 bis rue Belleville -CS 91704  
33063 Bordeaux Cédex

Tél : 05 57 01 44 00

[www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr](http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr)

## QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SYNDICAT SAUTERNAIS**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )

## SOMMAIRE

- R0 Qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Introduction
- R1 Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- R2 Situation administrative des captages (1)
- R3 Indicateur d'avancement de la protection de la ressource (1)
- R4 Valeurs minima, moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- R5 Liste des dépassements des limites et des références de qualité des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée (2)
- R6 Qualité bactériologique - bilan sur les années 2016 - 2017 - 2018 (3)
- R7 Recommandations générales de consommation.
- R8 Conclusion (4)

## NOTES IMPORTANTES

- (1) Si l'unité de gestion et d'exploitation n'exploite pas de captage (achat d'eau) la partie 2 n'est pas éditée.
- (2) La partie 5 n'est présente que dans le cas où au moins un dépassement de norme a été constaté au cours du contrôle sanitaire.
- (3) Pour les petites unités de distribution (nombre de prélèvement du contrôle sanitaire inférieur à 5), la conclusion sur la qualité bactériologique est établie en prenant en compte les deux années précédentes.
- (4) Les % de conformité indiqués dans la conclusion prennent en compte les résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire (CS) y compris les analyses de confirmation (S1) et les analyses complémentaires (CD) dans l'année 2018.

## QUALITE DES EAUX DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE INTRODUCTION

### LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE

En matière de santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à l'alimentation humaine est une préoccupation majeure. En effet, les principaux dépassements des limites de qualité sont relevés sur des paramètres bactériologiques.

Mais comment apprécier le risque microbiologique ? Devant la multiplicité des germes dangereux pour l'homme (pathogènes) et leur difficulté de mise en évidence dans l'eau, la qualité bactériologique de l'eau est appréciée à partir de la recherche de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale (Coliformes totaux, Escherichia coli, Entérocoques).

La présence dans une eau de tels germes, non pathogènes, puisque hôtes normaux de la flore intestinale humaine et animale, prouve que cette eau a subi une contamination fécale et laisse donc suspecter la présence de germes pouvant être pathogènes. Aussi, une eau conforme aux normes ne doit pas contenir de "germes-témoins" de contamination d'origine fécale. Plusieurs études épidémiologiques ont clairement mis en évidence un doublement des pathologies gastro-intestinales (diarrhées, vomissements ...) dans les populations consommant de manière régulière une eau non conforme aux normes. Et l'on ne peut pas écarter un risque croissant de contracter des maladies hydriques plus graves (typhoïde, hépatite virale, parasitose...).

La présence de germes-test peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou des anomalies dans la chaîne captage-traitement-stockage-distribution.

En prévention, la réglementation prévoit des obligations de moyens. De par les codes de l'environnement et de la santé publique, il est obligatoire de préserver les points de captage par des périmètres de protection. En outre, le Code de la Santé Publique impose des règles d'entretien et d'exploitation des réservoirs et des réseaux de distribution, notamment la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire, ainsi qu'avant toute remise en service lors de travaux.

### LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

Les eaux contiennent en grand nombre des substances naturelles ou artificielles dont la concentration excessive peut porter atteinte à la santé.

Le Code de la Santé Publique a défini différents groupes de paramètres chimiques et physico-chimiques.

A/ - Des paramètres organoleptiques qui permettent d'apprécier l'aspect (turbidité), l'odeur, la saveur ainsi que la couleur de l'eau.

B/ - Des paramètres en relation avec la structure naturelle de l'eau. Ce sont, notamment des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation de l'eau. (La minéralisation de l'eau est mesurée par la conductivité). Le pH traduit le caractère acide ou alcalin d'une eau. C'est un paramètre important, car il agit sur l'efficacité des procédés de traitement, ainsi que sur les phénomènes d'entartrage ou de corrosion des canalisations (problème des canalisations en plomb).



D'autres éléments, également non toxiques, en-deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc et du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) témoignent d'une pollution de la ressource : pollution diffuse due au lessivage des engrais azotés non absorbés par les plantes ou pollution ponctuelle résultant, par exemple, de rejets d'eaux usées ou d'épandage de lisiers mal maîtrisé. Une teneur excessive en nitrates présente des risques pathologiques particuliers chez les nourrissons et les femmes enceintes.

C/ - Les paramètres concernant les substances toxiques.

Ce sont les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

### **L'ORGANISATION DU CONTROLE SANITAIRE**

L'eau destinée à la consommation humaine est, parmi les produits alimentaires, l'un des mieux contrôlés.

Outre, l'autosurveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle sanitaire mis en œuvre dans chaque département par la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Cette mission s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le point de captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par décret ; elles sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les laboratoires agréés par le Ministère chargé de la Santé.

En cas de dépassement des limites ou des références de qualité, ou si elle estime que la distribution de l'eau constitue un risque pour la santé des personnes, l'autorité sanitaire parallèlement à la recherche des causes par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) peut préconiser des mesures pouvant aller jusqu'à la non-utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables. L'abonné peut s'informer de la qualité de l'eau qu'il consomme auprès de son distributeur ou de la mairie. L'affichage des résultats en Mairie est obligatoire.

## Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, dans ce cas, une TTP est cependant créée virtuellement pour évaluer la qualité de l'eau au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, un même exploitant et un maître d'ouvrage identique.

### DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites ci-dessous (notées "SEC").

Unité de distribution	Population desservie	CAP (Nom de la ressource)	commune
SAUTERNES	5348	SOURCE LABOURAY	SAUTERNES
		BROUQUET	SAUTERNES
		LABOURAY	SAUTERNES

TTP (Station de Traitement et Production)	commune
BROUQUET	SAUTERNES
LABOURAY	SAUTERNES

## SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES : ANNEE 2018

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.L.U) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS de la Délégation Départementale de la Gironde, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnementale de ma direction.

**Gestionnaire du ou des Captages : SYNDICAT SAUTERNAIS**

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.
BROUQUET	FORAGE	SAUTERNES	08525X0028	13/04/2011	12/09/2013	31/10/2013
LABOURAY	FORAGE		08525X0029	06/10/1992	12/09/2013	31/10/2013
SOURCE LABOURAY	SOURCE		08525X0027	13/04/2011	12/09/2013	31/10/2013



## Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau : année 2018

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007, de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

**Règles de calcul :** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**Au delà de 80% l'évolution de l'indicateur d'avancement pour une ressource est accordée par l'ARS DD 33 sous l'entière responsabilité de la PRPDE et sur la base de son engagement et d'un suivi annuel.**

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

60

### Gestionnaire du ou des Captages : SYNDICAT SAUTERNAIS

Nom	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Arrêté D.U.P.	Indice Protection	Débit m3/j	Indice Pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
BROUQUET	SAUTERNES	08525X0028	31/10/2013	0,80	6	5	
LABOURAY		08525X0029	31/10/2013	0,80	656	525	
SOURCE LABOURAY		08525X0027	31/10/2013	0,80	275	220	
<b>Total : 3</b>					<b>937</b>	<b>750</b>	<b>80,0 %</b>

(\*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage  
 (\*\*) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

**Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE**

*Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).*

**Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES**

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Valeur Max.	Valeur Min.				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-88H	n/mL			13,00	0,00	18	0 %		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 30°-44H	n/mL			230,00	0,00	18	0 %		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00	2,00	0,00	18	5,56 %		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)		0,00	0,00	0,00	17	0 %		
ENTEROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00	0,00	0,00	18	0 %		
ESCHERICHIA COLI/100ML - MF	n/(100mL)		0,00	0,00	0,00	18	0 %		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Valeur Max.	Valeur Min.				
ASPECT (QUALITATIF)				0,00	0,00	21	0 %	0	
COLORATION	mg/PIVL		10,00	8,00	0,00	17	0 %	0,775	
ODEUR (QUALITATIF)				0,00	0,00	21	0 %	0	
SAVEUR (QUALITATIF)				0,00	0,00	21	0 %	0	
TURBIDITÉ NEPHELOMETRIQUE NFU	NFU		2,00	0,00	0,00	21	0 %	0,477	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Valeur Max.	Valeur Min.				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C		25,00	20,00	0,40	21	4,76 %	16,313	
TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C			21,00	10,00	4	0 %	21,0317	

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDI: SAUTERNES

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
MINERALISATION										
CALCIUM	mg/L				1	83,00	83,00	83,00	0 %	
CHLORURES	mg/L		250,00		5	57,00	50,00	53,5333	0 %	
CONDUCTIVITE À 25°C	µS/cm		200,00	1100,00	17	748,00	663,00	701,70	0 %	698
MAGNÉSIUM	mg/L				1	10,70	10,70	10,70	0 %	
POTASSIUM	mg/L				1	8,50	8,50	8,50	0 %	
SODIUM	mg/L		200,00		1	83,50	83,50	83,50	0 %	
SULFATES	mg/L		250,00		5	49,00	43,00	46,6583	0 %	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
Exigences de qualité										
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg/CO2/L				1	26,70	26,70	26,70	0 %	
CARBONATES	mg/CO3/L				1	0,00	0,00	0,00	0 %	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0/1/2/3/4			1,00	2,00	1	2,00	2,00	2,00	0 %	
HYDROGENOCARBONATES	mg/L		6,50	8,00	17	7,70	7,20	7,4285	0 %	7,45
PH	unité pH				1	7,37	7,37	7,37	0 %	
PH EQUILIBRE CALCULE À 20°C	unité pH				1	0,00	0,00	0,00	0 %	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°				5	35,20	21,80	23,4482	0 %	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°				5	26,10	20,10	23,2858	0 %	
TITRE HYDROMÉTRIQUE	°									
FER ET MANGANESE										
Exigences de qualité										
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
FER TOTAL	µg/L		200,00		21	560,00	16,00	118,133	14,28 %	139,087
MANGANESE TOTAL	µg/L		50,00		1	0,00	0,00	0,00	0 %	



## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI, jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL recupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Exigences de qualité						Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		0,10	17	0,11	0,00	0,0307	11,70 %
NITRATES50 + NITRITES3	mg/L	1,00		5	0,22	0,16	0,1903	0 %
NITRATES (EN NO3)	mg/L	50,00		5	11,00	7,80	9,4858	0 %
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50		7	0,05	0,01	0,0133	0 %
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS		Exigences de qualité						Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	
BENZÈNE	µg/L	1,00		1	0,00	0,00	0,00	0 %
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS		Exigences de qualité						Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,50		3	0,00	0,00	0,00	0 %
DICHLOROETHANE-1,2	µg/L	3,00		1	0,00	0,00	0,00	0 %
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00	0 %
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00	0 %
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L	10,00		1	0,00	0,00	0,00	0 %
DIVERS MICRO POLLUANTS ORGANIQUES		Exigences de qualité						Valeur moy. UDI Seule
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	
ACRYLAMIDE	µg/L	0,10		3	0,00	0,00	0,00	0 %
ÉPICHLOROHYDRINE	µg/L	0,10		3	0,00	0,00	0,00	0 %

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité maxi	Références de qualité mini - maxi							
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU										
BENZO(A)PYRENE *	µg/L	0,01			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0
BENZO(B)FLUORANTHENE	µg/L	0,10			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0
BENZO(G,H)PERYLENE	µg/L	0,10			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0
BENZO(K)FLUORANTHENE	µg/L	0,10			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATI	µg/L	0,10			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0
INDENO(1,2,3-CD)PYRENE	µg/L	0,10			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0

### METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité maxi	Références de qualité mini - maxi							
ATRAZINE-DÉSOPROPYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉSOPROPYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0 %	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0 %	

### OLIGO-ELEMENTS ET MICRO POLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité maxi	Références de qualité mini - maxi							
OLIGO-ELEMENTS ET MICRO POLLUANTS M.										
ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L			200,00	1	15,00	15,00	15,00	0 %	
ANTIMOINE	µg/L	5,00			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0
ARSENIC	µg/L	10,00			1	0,00	0,00	0,00	0 %	
BARYUM	mg/L			0,70	1	0,07	0,07	0,07	0 %	
BORE MG/L	mg/L	1,00			1	0,12	0,12	0,12	0 %	
CADMIUM	µg/L	5,00			2	0,00	0,00	0,00	0 %	0
CHROME TOTAL	µg/L	50,00			2	1,90	0,00	0,95	0 %	0,95
CUIVRE	mg/L	2,00		1,00	2	0,14	0,00	0,01	0 %	0,01
CYANURES TOTAUX	µg(CN)/L	50,00			1	0,00	0,00	0,00	0 %	
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50			1	0,90	0,90	0,90	0 %	
MERCURE	µg/L	1,00			1	0,00	0,00	0,00	0 %	
NICKEL	µg/L	20,00			2	1,30	0,00	0,65	0 %	0,65
PLOMB	µg/L	10,00			2	1,00	0,00	0,50	0 %	0,5
SELENIUM	µg/L	10,00			1	0,00	0,00	0,00	0 %	



## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES		Exigences de qualité							
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLY Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mgC/L		2,00	5	0,70	0,40	0,4278	0 %	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...		Exigences de qualité							
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLY Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
ACÉTOCHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ALACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
CYMOXANIL	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA ACÉTOCHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA ALACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA METAZACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ESA METOLACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
MÉTOLACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
MÉTOUACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ORYZALIN	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA ACÉTOCHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA ALACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA METAZACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
OXA METOLACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
PROPACHLORE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
ZOXAMIDE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES		Exigences de qualité							
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi	Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLY Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
2,4-D	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
MECOPROP	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	
TRICLOPYR	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %	



### Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme (limites de qualité (limites et références))	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - mazi	Références de qualité mini - mazi							
CARBARYL	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %		
CARBENDAZIME	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %		
CARBOFURAN	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %		
FENOXICARBE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %		
INDOXACARBE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %		
IPROVALICARB	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %		
PYRIMICARBE	µg/L	0,10		1	0,00	0,00	0,00	0 %		

### Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDI: SAUTERNES

Paramètres	Unité	Exigences de qualité			Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
ACLONIFEN	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
AMFA	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
BÉNALAXYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
BENTAZONE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
BROMACIL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
CAPTANE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
CARFENTHAZONE ÉTHYLE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
CHLOROTHALONIL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
CLOPYRALID	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
CYPRODINIL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
DIMETHOMORPHE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
DINOCAP	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
DIGUAJ	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
FLUMIOXAZINE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
FLUROXYPIR-MEPTYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
FOLPEL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
FOSÉTYL-ALUMINIUM	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
GLYFOSINATE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
GLYPHOSATE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
IMIDACLOPRIDE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
IPRODIONE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
ISOXAFLUTOLE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
OXADIXYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
OXYFLUORFENE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
PARAQUAT	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
PENDIMÉTHALINE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
PROCHLORAZE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
PYRIMÉTHANIL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
QUINOXYFEN	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
SULFOSATE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
TÉTRAGONAZOLE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	0,50			1	0,00	0,00	0,00	0%	
VINCHLOZOLINE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0%	

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL. Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES

Paramètres		Exigences de qualité		Références de qualité mini - maxi		Valeurs moy. pondérée		% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	
Paramètres	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Unité	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme (limites et références)
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS									
DICAMBA	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
ICXNYLIL	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
PENTACHLOROPHENOL	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
PESTICIDES ORGANOCHELORES									
Exigences de qualité									
ALDRINE	µg/L	0.03				0.00	0.00	0.00	0 %
DIELDRINE	µg/L	0.03				0.00	0.00	0.00	0 %
ENDOSULFAN ALPHA	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
ENDOSULFAN BÉTA	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
ENDOSULFAN TOTAL	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
HEPTACHLORE	µg/L	0.03				0.00	0.00	0.00	0 %
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L	0.03				0.00	0.00	0.00	0 %
OXADIAZON	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES									
Exigences de qualité									
CHLORPYRIPHOS ÉTHYL	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
CHLORPYRIPHOS METHYL	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
PROPARGITE	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
PESTICIDES PYRETHROIDES									
Exigences de qualité									
ALPHAMÉTHRINE	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
DELAMÉTHRINE	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %
LAMBDA CYHALOTHRINE	µg/L	0.10				0.00	0.00	0.00	0 %



### Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugés représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

#### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES

Paramètres		Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLY Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi									
<b>PESTICIDES STROBILURINES</b>											
AZOXYSTROBINE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
KRESOXIM-MÉTHYLE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
PYRACLOSTROBINE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
<b>PESTICIDES SULFONYLUREES</b>											
<b>Exigences de qualité</b>											
Paramètres		Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLY Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
FLAZASUFURON	µg/L	0,10			1						
METSUFURON MÉTHYL	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
NICOSULFURON	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
<b>PESTICIDES TRIAZINES</b>											
<b>Exigences de qualité</b>											
Paramètres		Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi		Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLY Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
ATRAZINE	µg/L	0,10			1						
CYANAZINE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
HEXAZINONE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
SMAZINE	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	
TERBUTHYLAZIN	µg/L	0,10			1	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %	

## Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI, jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL recupere le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).

### Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES

Paramètres	Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
AMINOTRIAZOLE	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
CYFROCONAZOL	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
EPOXYCONAZOLE	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
FENBUCONAZOLE	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
FLUDIOXONIL	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
FLUSILAZOL	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
MYCLOBUTANIL	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
TÉBUCONAZOLE	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
TRIADIMENOL	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	

Paramètres	Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
SULCOTRIONE	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	

Paramètres	Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
CHLORTOLURON	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
DIURON	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
FLUFÉNOXURON	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
ISOPROTURON	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
LINURON	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	
MONURON	µg/L	0.10			1	0.00	0.00	0.00	0 %	

Paramètres	Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
	Unité	Limites de qualité mini - maxi	Références de qualité mini - maxi							
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L				21	0.43	0.00	0.0915	0 %	0.045
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L				21	0.43	0.00	0.1045	0 %	0.09

**Valeurs minima , moyennes et maxima de tous les paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE**

*Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Attention, si un paramètre n'a pas été mesuré l'année n (2018), alors l'UDL récupère le paramètre l'année n-1 (2017) et le comptabilise l'année n (2018).*

**Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: SAUTERNES**

Paramètres	Unité	Exigences de qualité				Nb. de Valeurs	Valeur Max.	Valeur Min.	Valeur moy. pondérée	% PLV Non conforme exigences de qualité (limites et références)	Valeur moy. UDI Seule
		Limites de qualité maxi	mini	-	Références de qualité mini - maxi						
BROMATES	µg/L		10,00			1	0,00	0,00	0 %		
BROMOFORME	µg/L		100,00			1	0,15	0,15	0 %		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			1	0,00	0,00	0 %		
CHLOROFORME	µg/L		100,00			1	0,00	0,00	0 %		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			1	0,00	0,00	0 %		
TRIPALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L		100,00			1	0,15	0,15	0 %		



**Liste des dépassements des exigences (références et limites) de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des réseaux de distribution et sur les installations de production qui les alimentent**

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année 2018

Installation	Commune	Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
TTP BROUQUET	SAUTERNES	AMMONIUM (EN NH4)	0,11 mg/L	16/04/2018		0,10 *
	SAUTERNES	AMMONIUM (EN NH4)	0,11 mg/L	02/10/2018		0,10 *
	SAUTERNES	BACTÉRIES COLIFORMES/100ML-MS	2 n/(100mL)	16/04/2018		0
UDI SAUTERNES	LEOGEATS	FER TOTAL	560 µg/L	25/06/2018		200,00
	LEOGEATS	TEMPÉRATURE DE L'EAU	26,6 °C	02/07/2018		25,00
	SAUTERNES	FER TOTAL	280 µg/L	23/01/2018		200,00
	SAUTERNES	FER TOTAL	280 µg/L	05/04/2018		200,00

<b>Nombre de dépassements des références de qualité :</b>	7	* L'ammonium étant d'origine naturelle, la référence de qualité est de 0,50 mg/l. Ce dépassement ne sera pas pris en compte dans la conclusion finale.	**
---	---	--	----

Installation	Commune	Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
UDI SAUTERNES	NOAILLAN	PLOMB	97 µg/L	05/04/2018		10,00

<b>Nombre de dépassements des limites de qualité :</b>	1
--	---

## Liste des dépassements des exigences (références et limites) de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des réseaux de distribution et sur les installations de production qui les alimentent

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année 2018

Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	BROUQUET	3 jours
Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
FER TOTAL	Unité de distribution de : SAUTERNES	19 jours
Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
PLOMB	Unité de distribution de : SAUTERNES	1 jours
Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée de non conformité sur l'année
TEMPÉRATURE DE L'EAU	Unité de distribution de : SAUTERNES	77 jours

**Unité de distribution et installation(s) située(s) en amont et représentative(s)**

**Bilan de la qualité bactériologique 2016 - 2017 - 2018**

Installation type : TTP		Installation nom : BROUQUET	
Année : 2016		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	2,00
Année : 2017		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	2,00
Année : 2018		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	2,00
		Conformité pour l'installation sur trois ans :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements :	6,00
Installation type : TTP		Installation nom : LABOURAY	
Année : 2016		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	3,00
Année : 2017		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	4,00
Année : 2018		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	3,00
		Conformité pour l'installation sur trois ans :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements :	10,00
Installation type : UDI		Installation nom : SAUTERNES	
Année : 2016		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	14,00
Année : 2017		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	12,00
Année : 2018		Conformité sur l'installation :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements:	12,00
		Conformité pour l'installation sur trois ans :	100,00 %
		Nombre de Prélèvements :	38,00
Conformité générale pour les installations de production et de distribution, sur les trois dernières années :		100,00 %	
Nombre total de Prélèvements :		54	



## Recommandations générales

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé aux PRPDE de remplacer les branchements publics en Plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

33

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 55°C minimum et à 50°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

## QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### CONCLUSION SANITAIRE - ANNEE 2018

#### SYNDICAT SAUTERNAIS

##### Unité de distribution : SAUTERNES

ORIGINE : L'eau distribuée sur le syndicat du Sauternais provient de deux forages, Brouquet (140 m) captant la nappe de l'Oligocène et Labouray (363 m) captant la nappe du Crétacé et d'une source utilisée en mélange avec les deux forages. Ces forages et la source sont dotés de périmètres de protection. L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection sur les stations de Brouquet et Labouray, elle est ensuite distribuée sur le réseau des communes de Bommes, Fargues de Langon, Léogats, Noaillan et Sauternes. Le SIVOM du Sauternais assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

34

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

COMMENTAIRES : - A la station Brouquet, il a été enregistré sur un prélèvement la présence de 2 bactéries coliformes (référence: 0 UFC/100mL) le 16/04/2018. Ce dépassement s'est révélé conforme lors du prélèvement 19/04/2018. Il convient de maîtriser la teneur en chlore à la station de traitement. - Sur le réseau de distribution, il a été enregistré des dépassements de la référence de qualité concernant le Fer sur deux prélèvements à Sauternes le 23/01/2018 et le 05/04/2018 et sur un prélèvement Léogats le 25/06/2018. Ces dépassements se sont révélés conformes lors des prélèvements de confirmation du 29/01/2018, du 11/04/2018 et du 02/07/2018. Il a été enregistré, durant la période estivale, un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre température (référence: 25°C). Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine pour la recherche des paramètres plomb (Pb), cuivre (Cu) et nickel (Ni), il a été enregistré sur le prélèvement réalisé le 05/04/2018 à la crèche la Baleine Bleue sur la commune de Noaillan pour le paramètre plomb une teneur avant écoulement de 97 µg/L et après écoulement une teneur inférieure à 0,5 µg/L (limite: 10 µg/L). Les prélèvements de confirmation réalisés le 17/04/2018 se sont révélés conformes à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Le diagnostic du réseau de distribution publique (canalisations et branchements) de ce secteur doit être engagé pour déterminer les causes des dépassements. Il est recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la préparation des aliments qu'après une période de soutirage d'une ou deux minutes. Ces teneurs en plomb ne valent que pour les points d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution de la commune de Noaillan.